

Qu'est-ce que la violence conjugale?

La **violence conjugale** désigne tout comportement manifesté dans une relation intime causant un préjudice **physique, psychologique ou sexuel**. Il peut s'agir de maltraitance physique, de contrainte sexuelle ou de violence psychologique ou morale de la part d'un partenaire intime, pendant ou après la fin de la relation.

La **violence morale** s'entend également des comportements coercitifs ou dominateurs visant à

asservir la victime et à restreindre son autonomie, notamment en l'isolant de sa famille et de ses amis, en épiant ses déplacements ou en lui limitant l'accès aux ressources financières ou autres.

Les études descriptives à ce sujet peuvent recenser plusieurs types de violence, **y compris les comportements coercitifs ou dominateurs** et d'autres formes de violence conjugale.

Pourquoi est-ce un problème?

La violence conjugale constitue un facteur important en ce qui concerne le **fardeau de la maladie** et les blessures non mortelles chez les femmes.

L'exposition à la violence conjugale entraîne des **troubles de santé mentale**, comme la dépression, l'anxiété et le trouble de stress post-traumatique (TSPT).

La violence conjugale est souvent signalée dans les communautés de **militaires et de vétérans**.

Certains facteurs propres au contexte militaire pourraient alimenter la violence conjugale, notamment **le fait d'avoir vécu un traumatisme** et **les troubles de santé mentale post-traumatique**.

La violence conjugale peut entraîner un éventail de répercussions sur le personnel militaire en service et les vétérans, par exemple :



Des incidences directes, comme des **blessures physiques**, des troubles de **santé mentale**, l'**itinérance** et l'**insécurité liée au logement**.



Des conséquences indirectes sur la productivité en **milieu de travail**.



Des interactions avec d'autres facteurs de stress susceptibles d'alourdir le **fardeau** global de **santé mentale** du service militaire.



Des répercussions sur les **familles** des militaires et des vétérans, y compris les femmes et les enfants exposés à la violence conjugale.

Sur quoi portaient nos travaux?



Un examen systématique de l'incidence des actes de violence conjugale et de la victimisation à cet égard au sein des communautés de militaires et de vétérans a permis de recenser **31 études** reposant sur des données représentatives de la population recueillies auprès de **172 790 participants**. L'échantillonnage populationnel utilise des données de participants sélectionnés aléatoirement qui sont représentatives de la population élargie.

Constatations



La majorité des études populationnelles en lien avec la violence conjugale proviennent des **États Unis** (83,9 %).



Le tiers de ces études ont été menées dans les **services de santé militaires**, et les deux tiers dans les **milieux de vie généralement associés aux militaires** ou à leurs communautés.



Au total, **6 études** portaient sur la **perpétration d'actes de violence conjugale** et **19 études** concernaient la **victimisation**, alors que **6 études** se penchaient sur les **deux volets**.

Incidence de la violence



Parmi les militaires en service et les vétérans, **1 personne sur 8** a signalé le **recours à la violence** dans une relation intime au cours des 12 mois précédents.



31,5 % des vétérans et **5 %** des militaires en service ont fait état d'**actes récents de violence conjugale de quelque nature**.



Parmi les militaires en service et les vétérans, **1 participant sur 5** a déclaré **avoir été victime de violence** de la part d'un partenaire intime au cours des 12 mois précédents.



Les **taux** d'incidence liés à la violence conjugale parmi les militaires et les vétérans sont **similaires** chez les hommes et les femmes.

Répercussions

- La violence conjugale est **une réalité courante et alarmante chez les militaires et les vétérans**, et il importe que ces problèmes soient davantage reconnus et pris en charge au sein des organismes de militaires et de vétérans.
- Il faudra miser sur des approches globales pour contrer la violence conjugale et en atténuer les effets, notamment en instaurant des programmes de **prévention** auprès des militaires et des **stratégies** pour contrer la violence chez les vétérans, et en fournissant du **soutien** aux familles des vétérans touchées par la violence conjugale.

Ce que les études ne disent pas...

- Les données sont insuffisantes quant à la **fréquence des cas de violence conjugale hors des États-Unis** et à l'échelle internationale (notamment au Canada et en Australie).
- Les données sur **la gravité, les conséquences et le contexte** de la violence conjugale demeurent limitées, et les constatations ne portent pas sur la violence associée à des comportements coercitifs ou dominateurs.